

Questions orales

● (1130)

LE SORT DES VOYAGEURS DU WEEK-END

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je voudrais poser une brève question supplémentaire au ministre des Transports. Laissant les grands principes de côté un moment, le ministre pourrait-il dire aux Canadiens qui ont prévu de partir plus tard, aujourd'hui, ou qui espèrent partir, si oui ou non ils seront en mesure de le faire? En outre, expliquerait-il brièvement la nature de la proposition faite par les États-Unis tard hier soir?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, à propos de la première question, je ne peux réellement pas fixer d'heure. Je pense qu'après midi, à 1 heure ou 2 heures, nous devons couper ce qui doit être coupé.

Une voix: L'appât.

M. Pepin: Coupez l'appât. Disons 2 heures, mais le problème, à propos de Continental, c'est que dans les nombreuses conversations dont j'ai parlé, entre M. Harman et le négociateur canadien ou entre moi-même et M. Trent du département des Transports des États-Unis, on a parlé constamment de l'image au miroir. Je pense que cela signifie que nous devrions donner à Continental l'équivalent, c'est-à-dire l'image réfléchie comme dans un miroir, de ce que le Canada a sur la route du Pacifique. C'est d'ailleurs une étrange image parce que c'est plutôt un grossissement qu'une simple réflexion. Ils nous ont demandé beaucoup plus que l'équivalent. Ce que l'on essaie de faire, c'est de ramener ces demandes à des dimensions plus modestes, à l'exact reflet de la réalité.

ON SUGGÈRE LA NÉGOCIATION D'UN PROTOCOLE GLOBAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Comme il y a 100,000 Canadiens qui sont sur des charbons ardents avec leurs projets de voyage et qui doivent être très heureux que les États-Unis soient nos amis et non nos ennemis, est-ce que le ministre des Transports va demander à ses services d'entamer des négociations, une fois que ce problème immédiat sera résolu avec les États-Unis, pour rechercher la signature d'un protocole qui empêche le retour de pareils coups de force?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, très franchement et tout à fait entre nous . . .

M. Crosbie: Nous n'en dirons pas un mot.

M. Pepin: Surtout pas! Traditionnellement, les négociations avec les Américains ont toujours été très compliquées parce que le pouvoir est partagé entre beaucoup de personnes, d'organismes, de départements, et le reste. C'est toujours très compliqué. Si je songe aux 15 dernières années, nous avons toujours eu aux États-Unis un certain nombre de personnes dans l'administration américaine ou au Congrès qui étaient sympathiques au Canada, qui le connaissaient, qui le comprenaient et qui se faisaient un point d'honneur de comprendre la situation. A cause peut-être d'un manque d'efforts de ma part, ou de notre part en général, cette denrée ne se rencontre plus aussi souvent qu'autrefois. L'ambassadeur nous aide énormément à établir cette bonne relation.

Dans les transports aériens, à cause de cette crise de l'affaire Continental, nous avons peut-être réussi à nous faire entendre de beaucoup en répétant constamment que le Canada ce n'est

pas les États-Unis, que ce qui est bon pour les États-Unis n'est pas nécessairement bon pour le Canada. Ils ne sont même pas persuadés que leur déconstrôle est bon pour les États-Unis, alors comment pouvons-nous nous plier à cela? L'affaire présente nous a donné amplement l'occasion de communiquer avec un grand nombre de personnes aux États-Unis. Ce sera peut-être un bien pour un mal, que d'avoir pu en contacter autant.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LA DATE DE LA PROCLAMATION DU PROJET DE LOI

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports en sa qualité de premier ministre suppléant. Le président du Conseil du Trésor, chargé de l'application de la loi sur l'accès à l'information et, je suppose, de la loi sur la protection des renseignements personnels, a laissé entendre il y a quelque temps que le projet de loi C-43 serait promulgué et entrerait en vigueur le 1^{er} avril 1983. Est-ce bien là toujours l'intention du gouvernement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je suis désolé, madame le Président, mais je l'ignore. Peut-être mon honorable collègue pourrait-il reposer sa question lundi lorsque les ministres intéressés seront ici.

LA NOMINATION DE COMMISSAIRES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser une autre question au ministre à propos du projet de loi C-43. Des rumeurs circulent actuellement dans la presse au sujet de la nomination par le gouvernement d'un Commissaire à l'information et d'un Commissaire à la protection de la vie privée. Il est important que ces deux nominations n'en restent pas à l'état de rumeurs et que le gouvernement pourvoie à ces postes avant le 1^{er} avril, date qu'il aurait, à ma connaissance, retenue pour la promulgation de ces deux lois. Le premier ministre suppléant aurait-il l'obligeance de vérifier ce point?

S'engagera-t-il également à consulter ses collègues et les hauts fonctionnaires concernés afin de veiller que les nominations à ces postes se fassent le plus tôt possible de sorte que les titulaires soient déjà en place avant la promulgation de la loi?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je peux confirmer à l'honorable député de Nepean-Carleton, d'ailleurs, il pourra le vérifier avec son leader parlementaire, que j'ai déjà entamé des négociations avec les représentants des deux partis de l'opposition, puisque la nomination du commissaire à l'information nécessite une résolution conjointe de la Chambre des communes et du Sénat. Je sais que mon homologue au Sénat fait les mêmes démarches. Nous sommes à l'étape des consultations. Il est évident que tôt ou tard il faudra présenter une résolution conjointe à la Chambre. Jusqu'à maintenant, certains m'ont indiqué leur désir non pas de s'opposer nécessairement aux propositions faites, mais d'exprimer certaines vues.